

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS259

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 21

À l'alinéa 19, substituer à la référence :

« L. 14-10-5 »,

la référence :

« L. 14-10-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement corrige une erreur matérielle.